

Motion 1642

Genève, capitale de l'éducation

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'importance d'investir dans l'avenir par l'innovation et la formation ;
- l'impact des hautes écoles sur le développement économique et social de notre canton ;
- la concurrence toujours plus forte à laquelle notre canton doit faire face en matière de formation de pointe,

invite le Conseil d'Etat

à favoriser l'implantation à Genève des universités étrangères fiables, des laboratoires et des instituts de formation et de recherches publics ou privés, de réputation internationale et par là même favoriser la création d'emplois susceptibles de renforcer la place académique genevoise.